



Déclaration FSU 28 **CDEN du 18 novembre 2021** **DGF 2022**

Monsieur le Secrétaire Général,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental
Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La Dotation Globale de Fonctionnement des 39 collèges d'Eure-et-Loir pour l'année 2022 s'inscrit dans un contexte dégradé et difficile.

Dégradé car l'État ne cesse de se désengager du financement de l'éducation nationale et en particulier des collèges que ce soit en supprimant constamment des postes ou bien en baissant les crédits pédagogiques alloués aux établissements notamment au titre de la Vie de l'élève. La FSU dénonce ce désengagement qui conduit à une dérive à savoir le financement croissant des activités pédagogiques par les collectivités locales. Nous le dénonçons car ce désengagement est source d'inégalités que ce soit d'une collectivité riche à une moins favorisée ou bien d'une majorité à une autre quand ce n'est pas d'un canton à un autre. Les moyens de l'éducation nationale c'est-à-dire du service public de l'accès de tou-te-s au plus haut niveau de qualification possible ne peut pas être soumis à ces aléas. Il relève de l'intérêt général et doit donc être pris en charge pleinement par l'État.

Concernant le fonctionnement à proprement parlé des collèges, en terme de mobilier, de locaux ou de fluides, l'inflation des différentes matières premières pèse également sur la DGF. Cette inflation est en grande partie le résultat d'un manque d'anticipation des effets de la transition écologique sur notre quotidien, malgré les multiples alertes lancées par les scientifiques et par le mouvement pour le climat dans lequel les jeunes et la FSU sont fortement impliqués. Récemment le Conseil Départemental semble s'y être engagé à travers des marchés globaux de performance concernant à ce jour 10 des 39 collèges. Ces marchés ayant apparemment vocation à être généralisés à tous les collèges et ayant un impact direct sur le fonctionnement des collèges, la FSU souhaite que ces marchés globaux de performance soient discutés à l'occasion de ce CDEN. C'est le sens de la question diverse que nous vous avons adressée.

Nous attirons ici l'attention du Conseil Départemental comme de l'ensemble des membres du CDEN, sur la nécessité de bien distinguer les travaux relevant de la performance énergétique de ceux relevant du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges, raison pour laquelle nous avons une nouvelle fois souhaité que ce point soit abordé lors de ce CDEN.

A ces difficultés conjoncturelles de financement du fonctionnement des collèges, s'ajoutent des difficultés techniques :

- la difficulté à saisir les raisons du maintien des Fonds de Roulement à un niveau supérieur à celui attendu par la collectivité ;

- le choix fait par la collectivité de modifier les modalités de financement de l'usage des installations sportives,
- la diversité de réalisation des travaux du propriétaire dans les différents établissements.

Pour la DGF 2022, le Conseil Départemental présente un nouveau mode de calcul revoyant totalement les critères d'attribution de cette DGF. La FSU s'interroge sur les motivations de cette révision qui ne sont pas explicitées dans le document. De même, nous ne pouvons que nous interroger sur la capacité du mode de calcul retenu à atteindre les objectifs assignés en l'absence d'objectifs clairement affichés. mais aussi en l'absence de précision de la part prise par chaque critère dans l'évolution de la DGF des collègues.

Ici nous interroge tout particulièrement les évolutions :

- des modes de calcul en ce qui concerne la part élève (notamment sur la prise en compte des élèves de SEGPA et des élèves de l'Education Prioritaire, le label REP disparaissant de la DGF, ce que nous dénonçons),
- des surfaces prises en compte pour la part patrimoine,
- l'introduction d'une part correction SRH etc...

Pour toutes ces raisons il nous semble nécessaire que le mode de calcul de la DGF soit l'objet d'un travail transparent et approfondi avec les membres du CDEN, ce qui n'est malheureusement pas le cas à ce jour.